

Préavis N° 07 - 2016
au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice
2016, 1ère série**

Crédit demandé CHF 192'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 13 avril 2016

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	3
2.	Principes de régularisation des dépassements budgétaires _____	3
3.	Crédits supplémentaires demandés en 1 ^{ère} série _____	3
3.1.	Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel _____	4
3.2.	Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	4
3.2.1.	Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles _____	5
4.	Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2016, 1 ^{ère} série _____	5
5.	Incidences sur le budget 2016 _____	6
6.	Communication _____	6
7.	Conclusions _____	7

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 1^{ère} série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2016.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 192'000.00.

2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en 3 catégories :

- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
- les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont une possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...) ;
- les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

3. Crédits supplémentaires demandés en 1^{ère} série

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2016, 1^{ère} série :

3.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

Dépenses urgentes et imprévisibles

Parcs, promenades et cimetières : Suite à un congé maternité, engagement d'une auxiliaire pendant 8 mois. Compensation en partie par l'assurance perte de gains.

Service social communal : Suite à un congé maternité, engagement d'une auxiliaire pendant 8 mois. Compensé en partie par l'assurance perte de gains.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	72'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-46'000.00
Crédits suppl. (montant net) - Charges de personnel	CHF	26'000.00

3.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3114.10 Achats machines, mat. exploitation domaines
Budget : CHF 57'100.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 66'000.00

Remplacement de 60 tables et de 500 chaises à la grande salle de la Maison pulliérane. Ce montant a été inscrit au budget de l'année 2015, mais le mobilier reçu seulement durant le mois de mars 2016. Par conséquent, la charge doit être comptabilisée sur l'exercice 2016 afin de respecter le principe d'échéance.

812 - Réseau d'eau

Compte : 3144 Entretien des canalisations
Budget : CHF 401'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 100'000.00

A la fin de l'année 2015 et au début de l'année 2016, 4 ruptures sont survenues sur la conduite d'eau potable située à l'Avenue des Peupliers (tronçon situé entre le Chemin de Rennier et le Chemin du Grillon).

Si la réfection complète de ce chemin et des réseaux est prévue au plan des investissements (travaux à horizon 2019), la conduite est dans un état de vétusté bien plus avancée que ce qui avait été estimé jusqu'alors et des travaux doivent être réalisés rapidement. Par ailleurs, la position du réseau d'eau potable, éloigné des autres réseaux souterrains, devrait

permettre une intervention relativement aisée. En principe, les conduites qui seront posées devraient également pouvoir être réutilisées dans le cadre du futur chantier prévu au plan des investissements.

Bien que le budget présente encore un important montant disponible, celui-ci est prévu pour réaliser les travaux courants d'entretien du réseau d'eau potable et ne peut ainsi pas être utilisé pour financer les travaux susmentionnés.

Un crédit supplémentaire est dès lors nécessaire afin d'éviter l'apparition de nouvelles ruptures, provoquant notamment des coupures d'eau fréquentes chez les habitants raccordés à cette conduite. Les travaux interviendront en principe en septembre 2016.

3.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	166'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	0.00
Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	166'000.00

4. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2016, 1^{ère} série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 1^{ère} série de l'année 2016 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	72'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	166'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)	CHF	238'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-46'000.00
Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)	CHF	192'000.00

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				72'000	46'000	0
<u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u>						
Remplact chaises+tables Maison pulliérane	351	3114.10	57'100	66'000		
Réfection conduite eau potable (Peupliers)	812	3144	401'500	100'000		
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				166'000	0	0
Total des crédits supplémentaires au budget 2016 - 1ère série				238'000	46'000	0

5. Incidences sur le budget 2016

	<u>Charges</u> (en CHF)	<u>Revenus</u> (en CHF)	<u>Résultat</u> (en CHF)
Budget 2016 voté par le Conseil communal	157'756'964.00	157'013'210.00	-743'754.00
Crédits supplémentaires 1 ^{ère} série 2016	238'000.00	46'000.00	-192'000.00
Totaux	157'994'964.00	157'059'210.00	-935'754.00

6. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

7. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 07-2016 du 13 avril 2016,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2016, 1^{ère} série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 192'000.00.

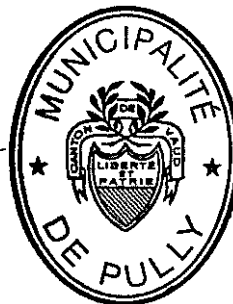
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 13 avril 2016.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner